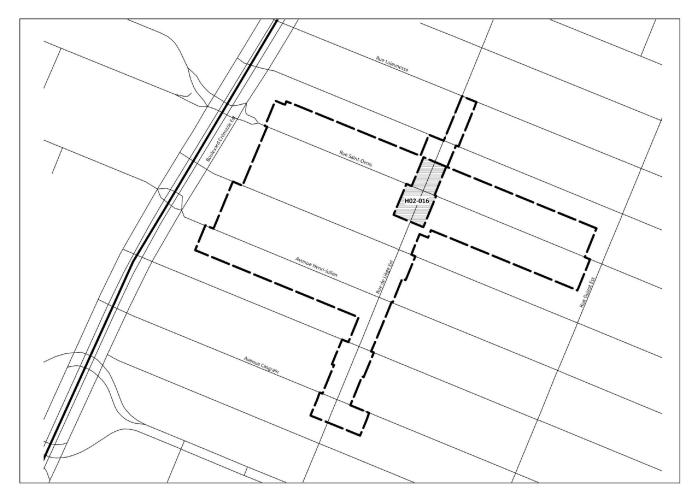


ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement a adopté, le 7 mars 2023, le projet de résolution numéro **PP23-14005** intitulé: « Premier projet de résolution à l'effet d'autoriser les usages de la catégorie C.2 au rez-de-chaussée et au sous-sol du bâtiment situé aux 8501-8505, rue Saint-Denis en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) ».

Ce projet vise la zone H02-016 qui regroupe les propriétés situées à l'intersection des rues Saint-Denis et de Liège Est.



Ce projet de résolution est à l'effet d'autoriser les usages de la catégorie C.2 au rez-de-chaussée et au sous-sol du bâtiment visé malgré les usages prescrits à la grille H02-016 de l'annexe C du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), aux conditions suivantes :

- Que la superficie de plancher d'un usage spécifique de la catégorie C.2 soit limitée à 200 m² par établissement;
- Qu'un usage de la catégorie C.2 ne soit autorisé qu'au rez-de-chaussée et en-dessous de ce dernier;
- Que l'usage spécifique « carburant » soit interdit;

- Qu'aucun équipement ou conduit relié à une hotte commerciale ne soit installé sur un mur extérieur visible de la voie publique;
- Qu'aucun entreposage de matières résiduelles pour le rez-de-chaussée commercial ne soit effectué à l'extérieur du bâtiment;
- Que toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

2. ASSEMBLÉE PUBLIQUE :

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **22 mars 2023 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 201 à Montréal.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil qu'elle désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Ce projet de résolution fera aussi l'objet d'une consultation écrite d'une durée de 7 jours du :

• 9 au 15 mars 2023 à 16 h

Au cours de cette consultation écrite, toute personne peut soumettre par écrit ses commentaires ou questions :

- via le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement : https://montreal.ca/vsp à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques » en incluant obligatoirement les informations suivantes :
 - Nom et prénom
 - Adresse résidentielle
 - Numéro de téléphone et/ou adresse courriel

La documentation relative à la demande de projet particulier sera disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : https://montreal.ca/vsp à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques ».

En tout temps, il est possible de rejoindre la responsable du dossier au 514-868-8716.

Fait à Montréal, le 8 mars 2023

La secrétaire d'arrondissement, Lyne Deslauriers